



**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
ÉTUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE BORDEAUX
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Le directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ;

Vu l'article 20 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement intérieur relatif aux élections des membres élus au Conseil d'administration modifié, et notamment son article 11 indiquant que « Le bureau de vote est composé d'un président et d'au moins deux assesseurs nommés par le directeur » ;

Vu l'arrêté relatif aux modalités de vote électronique en date du 6 septembre 2024 et notamment son article 6 indiquant que pour cette élection « Le bureau de vote est composé d'un président(...), et de deux délégués des listes candidates (assesseurs) (...). Si le nombre total de délégués proposés est supérieur à 2, un tirage au sort réalisé par le service juridique désignera parmi eux les deux délégués. » ;

Considérant que les élections des représentants des étudiants au Conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ont lieu du mardi 15 octobre 2024 à 8h00 au jeudi 17 octobre 2024 à 17h00 ;

Considérant la réception de quatre liste candidates ;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'arrêté précité, un tirage au sort a été réalisé par le service juridique.

ARRÊTE

Article unique :

Le bureau de vote, centralisateur et unique, de l'élection des représentants étudiants au Conseil d'administration du mardi 15 octobre 2024 à 8h00 au jeudi 17 octobre 2024 à 17h00, est composé comme suit :

Présidente : Karima **TAJRI**

Assesseurs :

- Bastien **BALLET**
- Charlotte **MAUDOUIN**

À Pessac, le 7 octobre 2024.

Monsieur Dominique **DARBON**
Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux

